

Remarques sur la CCHSCT du 16 juin 2016

Sur le diaporama du bilan HSCT 2014 :

En règle générale, les remontées sont insuffisantes. S'il y a plus de ministères, il manque les plus importants. Nous réitérons ici, la demande de généralisation de PRORISQ à l'ensemble de la Fonction Publique et son caractère obligatoire.

De plus les chiffres remontés sont souvent faux. Nous demandons à ce que des bilans sur le fonctionnement des CHSCT soient réalisés dans chaque CHSCT de proximité, consolidés dans les CHSCTM et ensuite agrégés au niveau de la fonction publique.

- Sur les AP/CP : Pb avec les quotités consacrées à la fonction. Tps plein pour 32 % pour les CP et 5 % des AP alors que c'est le niveau de proximité.
- ISST : Seulement 50 % des lettres de missions présentées dans les CHSCT-M
- Droit de retrait : Seulement ¼ reconnu alors que les motifs cités semblent légitimes.
- Formation des agents reste très faible
- Couverture médicale, le nombre d'agents non couverts a été multiplié par 2 !
- Les visites à la demande des agents ne représentent que 4 %. Du total des demandes ou seulement celles qui ont été effectuées ?
- Augmentation du nombre de médecins : Quels médecins (prévention, agréé) ? Les % ne sont pas parlants, quel chiffre ? combien de médecin, combien par agent ?
- CHSCT, rappelle qu'on doit faire une cartographie (orientation 3.2 de l'accord RPS). Rappel de l'annexe 1 sur les moyens : « Ces mesures sont une 1^{ère} étape qui inscrit la FP dans une dynamique de renforcement des acteurs. L'objectif à terme est bien d'atteindre, dans le cadre des spécificités propres à la FP, le même volume global des moyens attribués à chaque CHSCT que ceux définis dans le code du travail. Un bilan sera fait en 2015-2016 et une nouvelle concertation aura lieu. » Quand ?
- Sur la formation, le même accord prévoit de faire le point sur l'adaptation de la formation en volume à l'horizon 2015-2016. Ça va être dur, vu le temps que ça a pris d'avoir les deux Jours.
- Réunions des CHSCT sont inférieures au minimum dans 1/3 des cas

- Moins d'1/5^e des CHSCT font des enquêtes : Quelles explications ?
- 43% ne font aucune visite : Pas les moyens de les faire. Ce sera intéressant de faire la comparaison avec les faibles moyens qui existent maintenant.
- 14% des demandes d'expertises ont reçues un refus de l'administration : Notre chiffre est plus élevé (80%). Donc ça ferait 86 % ce qui ne donne pas un chiffre rond ! Pour quels motifs les expertises ont-elles été demandées, dans quels ministères ?
- 40 % des registres étudiés, ça veut dire que 60 % n'avaient reçu aucune inscription ?

RPS :

- Les RPS une priorité ? Que 67 % des DUERP intègrent les RPS, TMS et CMR mais seulement 45 % les RPS ! (tableau point 4.2)
- Dans cette partie, quelle articulation est faite entre les CHSCT-M et le CHSCT des DDI ? Le Ministère de l'Education Nationale ne répond à rien (35 % des agents de la FPE)
- Bilan quantitatif : Pas le MEN et les ministères sociaux. Total de 48 % mais c'est des ministères pas des effectifs : Quel % des effectifs ?
- 99 % des préconisations des médecins de prévention ont été acceptées : Mais de ceux qui ont répondu ! 6 ministères sur 18 n'ont pas répondu : représente combien d'agent ?
- La formation de 2 jours sur les RPS dans 16 % des cas et sans réponse du MEN, des finances...
- une convention cadre est en cours avec l'ANACT, les SRH ministériels pouvant s'inscrire dans cette démarche.

Sur le décret d'application formation :

Date très tardive, les amendements ont déjà été déposés. Date limité vendredi 10 juin. Les travaux ici, vont-ils permettre de rendre des amendements caducs ? 1 Amendement CGT : Article 2 : Dans l'alinéa 6, remplacer " ...au plus tard le quinzième jour qui ..." par " ...au plus tard le huitième jour à compter de la réception de la demande... "

Motivation :

Il s'agit d'un alignement sur le code du travail qui prévoit dans son article R4614-32 que « ...le refus est notifié à l'intéressé dans un délai de huit jour à compter de la réception de la demande... »

Sur le dossier ISST :

Important de préciser que c'est un exercice individuel. Des points d'accord et de désaccord, aussi bien dans le constat que dans les perspectives proposées. Il est noté qu'il serait improductif de tenter une généralisation à partir de ces seuls travaux, par contre, nous trouvons qu'il s'agit d'un matériau intéressant pour mener des réflexions. Nous sommes par contre opposé à la fusion des CT et des CHSCT évoqué une seule fois par un des stagiaires ISST. Dans l'introduction, nous sommes en désaccord avec le fait de dire que « *Les CHSCT ont juridiquement et fonctionnellement trouvé leur place à tous les niveaux hiérarchiques...* ». Ce n'est pas le cas à l'Education Nationale et au ministère de la justice, affirmation reprise deux fois page 12. Nous ne comprenons pas la phrase page 7 « *l'extension des possibilités d'ASA des représentants du personnel pour l'exercice de leurs missions* ». Dans cette même page, la réalité est bien décrite avec le contexte global des réorganisations et des réductions de moyens. Par contre, nous sommes en désaccord totale avec la phrase disant, page 8, que les CHSCT sont « *créés au niveau de gestion le plus proche des agents au niveau pertinent de décision impactant les agents* ». Tout comme celle page 9 arguant que le fait que la responsabilité entre les chefs de service et les présidents de CHSCT ne soient pas clairement établie soit un avantage, bien au contraire ! Nous n'allons pas aller dans le détail, il y a quelques exemples de bonnes pratiques pour lesquelles il est dommage que le ministère concerné ne soit pas cité. Est pointé aussi, le faible pourcentage de temps accordé aux AP/CP, page 15. Enfin, autre point de désaccord sérieux (mais encore persistant), les crédits de fonctionnement ou budget dont bénéficie les CHSCT (Finances). Nous y sommes opposés pour l'instant en attendant un véritable contradictoire, car ceux-ci permettent aux administrations de se dédouaner de leur responsabilités en laissant les CHSCT maître de leur budget alors que c'est bien l'employeur qui a l'obligation de sécurité de résultat, ces crédits orientent les CHSCT vers des dépenses en matériels au détriment des RPS et d'une analyse plus fine de l'organisation du travail. Par contre des pistes sont à explorer comme la compétence des ISST qui pourrait être géographique et non ministérielle.

Plusieurs ISST estiment que les représentants du personnel ont une mauvaise analyse du travail et proposent peu de mesures de prévention. Pour nous c'est à rapprocher du bilan HSCT qui démontre le faible nombre de visites et d'analyses AT/MP menés par les CHSCT alors que c'est essentiel pour connaître et prévenir les risques.